

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-121 – EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE DU ROCHER : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués | 33 |
| Présents | 25 |
| Excusés | 8 |

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON- Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 11 octobre 2022 ;

Considérant la vétusté de la salle municipale du Rocher et sa nécessaire mise en accessibilité ;

Considérant les sollicitations des utilisateurs de ladite salle et afin de limiter les perturbations pour les riverains ;

Considérant la volonté de la Commune de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments ;

Située à St-Guillaume, la salle du Rocher dispose d'un bâtiment principal de 54 m², d'une capacité de 45 personnes, et d'une salle annexe de 35 m², qui accueille les réunions de l'association d'Histoire locale.

Il a été décidé de procéder à l'agrandissement, à la rénovation, à la mise en accessibilité et au ré-équipement de cette salle.

Confié à l'agence GLP Architecte le projet prévoit les aménagements suivants :

- Dans le bâtiment principal :
 - Un hall d'accueil de 17 m².
 - Des sanitaires.
 - Un local de stockage de 10 m².
 - Un local technique de 6 m².
 - Un local ménage de 4 m².

- Dans la salle annexe :
 - Une cuisine de 27 m².
 - Un local vestiaire de 5m².
 - La cuisine qui servira pour le réchauffage des plats sera équipée d'une armoire positive froide, d'un four, d'un micro-ondes, d'un lave-vaisselle, d'une armoire chauffante, d'un évier et de tables en inox. Elle sera directement accessible pour les livraisons par la rue du Rocher.

L'opération prévoit également la réalisation d'une salle de 85 m², disposant d'une capacité d'accueil limitée à 70 personnes, entre les 2 bâtiments existants.

Concernant les aménagements extérieurs, le puits sera conservé et les accès équipés d'un portail et d'un portillon.

Par ailleurs, afin de diminuer les apports énergétiques, des panneaux photovoltaïques, fonctionnant en auto-consommation, seront fixés sur la toiture du bâtiment annexe.

Enfin, des panneaux en bois recouvriront les murets en pierres bordant la salle, pour protéger visuellement les propriétés riveraines.

Le montant prévisionnel des travaux en phase Avant-Projet Détaillé (A.P.D.) s'élève à 540 000 € H.T, soit 648 000 € T.T.C.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'Avant-Projet Définitif et le cout prévisionnel des travaux d'extension et de rénovation de la salle du Rocher, d'un montant de 540 000 € H.T, soit 648 000 € T.T.C.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the session, over the official stamp of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official stamp of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...21/10/2022.....
- De la publication ou notification le : ...21/10/2022.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.